

TRANSMIS LE 07/02/2024
REÇU LE 07/02/2024
AFFICHÉ LE 08/02/2024
NOTIFIÉ LE 08/02/2024
PUBLIÉ LE 08/02/2024
EXÉCUTOIRE LE 08/02/2024

2024/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23IN55 - ÉVOLUTION, REMPLACEMENT, MAINTENANCE ET SUPPORT DE L'INFRASTRUCTURE SERVEUR - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR DE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de janvier à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h10, question 2), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Jacques DUCROCQ (Pouvoir à Marie-Christine CAVECCHI jusqu'à son arrivée à 22h10, question 12), Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour la question 1)

Nadine SENSE : Sabrina FORTUNATO

Jacques DUCROCQ : Marie-Christine CAVECCHI (de la question 2 à la question n°11 incluse)

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Michelle SCHIDERER : Alain VERBRUGGHE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Vincent MULOT : Françoise LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°21 du CM en date du 25/01/2024-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION n°21

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23IN55 - ÉVOLUTION, REMPLACEMENT, MAINTENANCE ET SUPPORT DE L'INFRASTRUCTURE SERVEUR – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR DE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants, R. 2161-2 et suivants,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'évolution de l'infrastructure serveur ainsi que d'assurer la maintenance du système actuellement en place,

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du précédent marché,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE (13/10/2023), au BOAMP (12/10/2023) et sur le profil acheteur, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à l'évolution, le remplacement, la maintenance et le support de l'infrastructure serveur (23IN55),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 janvier 2024 attribuant l'accord-cadre à la société ACTEAB,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre,

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 15 janvier 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 15 janvier 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°21 du CM en date du 25/01/2024-P2/2

Article 1^{ER} : **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'accord-cadre n°23IN55 relatif à l'évolution, le remplacement, la maintenance et le support de l'infrastructure serveur avec la société ACTEAB (sise 11 rue de Poussepin – 91410 DOURDAN) pour les montants suivants :

- Prix forfaitaires :
 - o Bloc 1 – Maintenance de l'infrastructure matériel et système en place : 1 490 € HT soit 1 788 € TTC par mois ;
 - o Bloc 2 - Evolution de l'infrastructure et mise en place du plan de reprise d'activité : 126 228,10 € HT soit 151 473,72 € TTC ;
 - o Bloc 2 bis - Maintenance de l'infrastructure matériel et système :
 - 1 490 € HT soit 1 788 € TTC par mois ;
 - 17 880 € HT soit 21 456 € TTC par an ;
- Prix unitaires (marchés subséquents – Bloc 3) :
 - o Montant maximum annuel :
 - 100 000 € HT pour la première année d'exécution ;
 - 400 000 € HT par année suivante.

Article 2 : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

Article 4 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Le 03/02/2024 Caractère Exécutoire

Jeanne Chastriotes-Guigo



Acte à classer**DEL25012024Q21**

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-07T11-12-06.00 (MI250806232)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240125-DEL25012024Q21-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 23IN55 - ÉVOLUTION, REMPLACEMENT, MAINTENANCE ET SUPPORT DE L'INFRASTRUCTURE SERVEUR
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR DE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE.



Date de décision : 25/01/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [21 - CP - 23IN55 attribution infrastructure Serveur.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/02/24 à 11:12

Par [SADEQ Fatiha](#)

Transmis

Date 07/02/24 à 11:12

Par [SADEQ Fatiha](#)

Accusé de réception

Date 07/02/24 à 11:17

